



## Deux types de dispositifs relais

En fonction de sa situation, l'élève peut être admis en **Classes Relais** ou en **Ateliers Relais**.

Ces deux dispositifs ont les mêmes objectifs (accueil de 6 à 12 jeunes...) depuis Septembre 2006 mais se différencient par le partenariat et la durée du séjour;

Les **classes relais** reposent sur une **coopération** avec le ministère de la justice (**PJJ**) et une prise en charge d'une durée de **quelques semaines à 1 an**,

Les **ateliers relais** font appels à des **associations agréées** complémentaires de l'enseignement public **ou des fondations** reconnues d'utilité publique et une prise en charge d'une durée **4 à 16 semaines**.

### Profil des élèves concernés

**Élèves du second degré** encore **sous obligation scolaire** mais rejetant l'institution scolaire et les apprentissages. Ces jeunes sont en voie de **déscolarisation** et de **dé-socialisation**.

Ils **ne relèvent pas** de l'**enseignement adapté ou spécialisé**, ni des mesures prévues pour l'accueil des élèves non francophone nouvellement arrivés en France.

### Un triple objectif

Aider l'élève se **réinvestir** dans les **apprentissages**,

**Réinsérer** l'élève dans un parcours de **formation générale, technologique ou professionnelle**,

Favoriser l'**acquisition** du **socle commun de connaissances et de compétences** dont les compétences civiques.

### Le projet Pédagogique et Éducatif

Le projet pédagogique et éducatif du dispositif relais est élaboré conjointement entre les divers partenaires pédagogiques, éducatifs, sociaux et de santé. Le séjour en dispositif relais est l'occasion pour les parents de renouer des contacts réguliers et confiants avec la communauté éducative.

**Le projet pédagogique** se développe autour de **6 axes**:

**Pédagogie différenciée** au sein du groupe classe,

**Parcours individualisés** qui peuvent proposer une découverte du monde du travail,

**Nombre restreint d'élèves**, de 6 à 12 par session,

**Emploi du temps évolutif**, adapté au cas par cas,

**Articulation** avec les **dispositifs extra-scolaires** (accompagnement éducatif, opération «École ouverte» dispositif de réussite éducative...),

**Carnets de suivi** mentionnant le programme dispensé, les progrès de l'élève, les commentaires des enseignants et, dans la mesure du possible, les observations du jeune et de sa famille.

### Le professeur tuteur

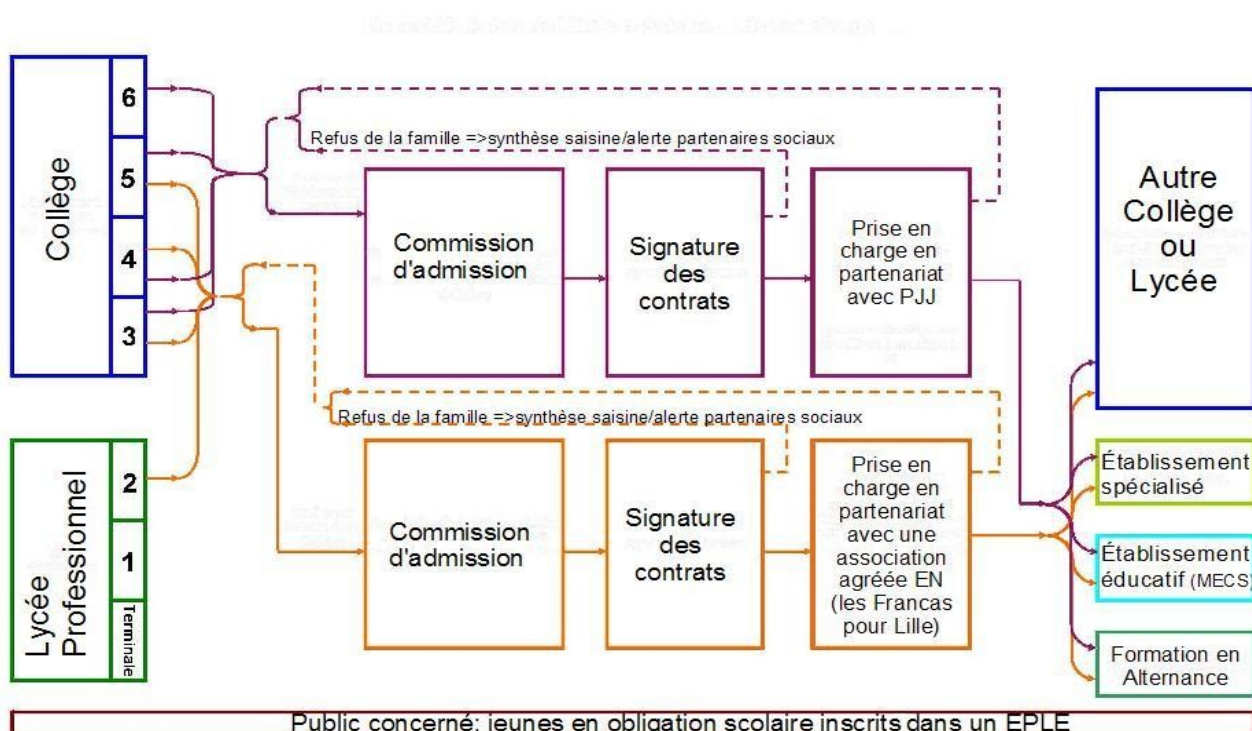
Pendant toute la durée de la prise en charge, un **professeur** issu de l'équipe pédagogique **de la classe d'origine du jeune** endosse le rôle de tuteur (rôle défini par une charte académique).

Le professeur tuteur est l'**interlocuteur privilégié de l'équipe du Dispositif Relais**.

Ce professeur **permet de faire le lien avec l'E.P.L.E. d'origine du jeune de façon à préparer au mieux son retour**.

### La procédure d'admission

#### Schéma de Saisine et prise en charge



## Les Dispositifs Relais Nord Pas de Calais en quelques chiffres...

En 2009 – 2010, l'Académie comptée 29 Dispositifs Relais: 24 Classes et 5 Ateliers.

CLASSES ET ATELIERS RELAIS		2009 - 2010	
		Nombre	%
Nombre de Jeunes	Entrés sur les Dispositifs	342	100,00%
	Garçons	257	75,15%
	Filles	85	24,85%
Classes Origine	6ème	62	18,13%
	5ème	105	30,70%
	4ème	127	37,14%
	3ème	46	13,45%
	Indéterminée/Autres	2	0,58%
Situation Scolaire	Scolarisés	227	66,38%
	Déscolarisés	26	7,60%
	Absentéistes	89	26,02%
	Inconnue	0	0,00%
Mesures Educatives	Aucune Mesure	131	38,30%
	Administrative	47	13,74%
	Civile	53	15,50%
	Pénale	7	2,05%
	Civile + Pénale	15	4,39%
	Inconnue	89	26,02%
Orientation en Fin de Séjour	Parcours Structurant	332	97,07%
	dont : Retours Collège	329	96,20%
	Entrées L.P.	0	0,00%
	Entrées C.F.A.	0	0,00%
	Autres	7	2,05%
	Sans Solution	1	0,29%
	Inconnue	5	1,46%